

Table des figures.

<i>Figure 1-1 : Plan de la région comprise entre la Ravine Renaud et celle d'Athanase Touchard, au quartier Saint-Paul, en janvier 1723. (ADR. C° 2371.)</i>	26
<i>Figure 1-2 : Plan concernant la région de la rive droite de la Ravine Renaud (cf. figure précédente) et montrant le mesurage des terres des héritiers de la veuve Antoine Bellon, août 1729 (ADR. C° 2273).</i>	27
<i>Figure 1-3 : Les concessions François Grondin et Augustin Panon père, entre les Ravines du Grand Hazier et Belair à Sainte-Suzanne, en 1725 (ADR. C° 2272).</i>	28
<i>Figure 1-4 ; Plan de mesurage en vue du partage d'un terrain, 1745 (ADR., C° 2275).</i>	29
<i>Figure 1-5 : Plan des fonds de Sainte-Suzanne, en 1783 (?) (ADR. C° 2278).</i>	30
<i>Figure 1-6 : Première distribution pour plantages de graines de café de Moka à Bourbon, 1718. CAOM. G 1-477.</i>	46
<i>Figure 1-7 : Répartition des habitations, selon les terres mises en valeur, d'après le recensement de 1735 à Bourbon (tab. 1.23).</i>	87
<i>Figure 1-8 : Répartition des habitations, selon leurs terres déclarées, d'après le recensement de 1735 à Bourbon (tab. 1.22).</i>	87
<i>Figure 1-9 : Répartition des surfaces déclarées en rapport, par esclaves adultes valides, au quartier de Saint-Paul, en 1732, 1733/34 et 1735 (pour 1000).</i>	95
<i>Figure 1-10 : Répartition des surfaces déclarées en rapport, par esclaves adultes valides, au quartier de Saint-Louis, en 1732, 1733/34 et 1735 (pour 1000).</i>	96
<i>Figure 1-11 : Répartition des surfaces déclarées en rapport, par esclaves adultes valides, au quartier de Saint-Denis, en 1732, 1733/34 et 1735 (pour 1000).</i>	96
<i>Figure 1-12 : Répartition des surfaces déclarées en rapport, par esclaves adultes valides, au quartier de Saint-Denis, en 1732, 1733/34 et 1735 (pour 1000).</i>	97
<i>Figure 1-13 : Répartition des surfaces déclarées en rapport, par esclaves adultes valides, à Bourbon, en 1732, 1733/34 et 1735 (pour 1000).</i>	97
<i>Figure 1-14 : (De gauche à droite). La préparation du manioc (BN. Estampes) ; le café (Histoire des plantes de la Guyane, 1775) ; l'indigo (Encyclopédie du monde végétal, t. II) ; l'épluchage du coton (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, t. XVIII, 1762).</i>	111
<i>Figure 1-15 : De nos jours, le séchage des cerises de café sur des nattes que l'on met à l'abri la nuit (photo : Antony Gourdin).</i>	135
<i>Figure 2-1 : L'habitant en uniforme de la milice créé en 1741 par La Bourdonnais (Aquarelle de L. Rousselot (1962) d'après ADR. C° 4 et 22 Fi).</i>	163
<i>Figure 2-2 : Barthélemy, noir appartenant à Julien Gonneau, fils, a été abandonné à la Compagnie contre la somme de 500 livres pour être embarqué sur l'Auguste, vaisseau de l'escadre de K/sain. Saint-Paul, 19 novembre 1748 et 19 janvier 1750 (ADR. C° 1272).</i>	194
<i>Figure 2-3 : Cinq esclaves de Lagourgue vendus à la Compagnie et embarqués sur l'escadre de Bouvet et de K/saint, 30 août 1751 (ADR. C° 1273).</i>	195
<i>Figure 2-4 : Etat des noirs fournis par divers particuliers à la Compagnie pour l'escadre de M. le Comte d'Aché, f° 1, 21 juillet 1759 (ADR. C° 1273).</i>	196
<i>Figure 2-5 : Etat des noirs provenant de la traite, achetés de M. Vigoureux, délivrés en paiement des vivres et rafraîchissements fournis à l'escadre d'Aché en 1758 (ADR. C° 1720).</i>	203

<i>Figure 2-6 : Billets délivrés à Jacques Gonneau et Pierre Hoareau pour qu'il leur soit délivré un esclave dont la valeur est totalement ou en partie payée en vivres et rafraîchissements fournis aux vaisseaux et hôpitaux de l'escadre, 8 et 9 décembre 1758 ; et reçu signé des mêmes (ADR. C° 1720).</i>	207
<i>Figure 2-7 : Le sieur Turpin a vendu Vincent et Philippe pour servir dans l'armée de Lally (ADR. C° 1238).</i>	209
<i>Figure 2-8 : Consentement de Parny pour que son compte soit crédité de la somme de mil livres pour le prix d'un noir nommé Pedre, qu'il a donné sur l'ordre d'Azéma, qui a été embarqué sur l'Insulaire, vaisseau de l'escadre de La Bourdonnais, et qu'il cède à la Compagnie, ce 19 juin 1749 (ADR. C° 1272).</i>	218
<i>Figure 3-1 : Etat des habitants du quartier de Saint-Paul, versés dans la quatrième classe, parmi lesquels figurent dix commandeurs (ADR. C° 1232, f° 5 v°).</i>	231
<i>Figure 3-2 : Certificat en faveur de Louis Bain, commandeur invalide, envoyé à Bourbon en qualité de forçat pour le temps de trois ans et qui y a rempli le dit terme au service et à la satisfaction d'un habitant, 5 juillet 1735 (ADR. 3/E/53).</i>	232
<i>Figure 3-3 : Le commandeur surveille le travail des esclaves d'une habitation de la Martinique (In : Le grand livre de l'esclavage, Orphie éditions, 1998, p. 93).</i>	239
<i>Figure 3-4 : Bail à ferme de l'habitation du Roi à Saint-Paul, pour trois ans à compter de ce jour 2 janvier 1690, donné par Vouboulon à François Mussard (ADR. 3/E/38).</i>	251
<i>Figure 3-5 : Engagement de Julien Carot, soldat de la Compagnie de Caton, en qualité de commandeur, pour « économiser avec probité, zèle et exactitude » l'habitation de Thomas Elgar située à la Ravine à Marquet, le 21 mai 1728, f° 1 r° (ADR. 3/E/36).</i>	252
<i>Figure 3-6 : Renvoi en France des commandeurs Jean Nicole et Joseph Pascal, 26 février 1736 (ADR. C° 2537).</i>	253
<i>Figure 3-7 : Copie de l'inventaire des effets trouvés après la mort du nommé Penasse, commandeur des Noirs de la Compagnie, le 6 janvier 1765 (ADR. 3/E/54).</i>	278
<i>Figure 4-1 : Liberté donnée à leur esclave Joseph, dit Canary, par Antoine Hoareau et Jeanne Gruchet, son épouse, le 7 juillet 1718 (ADR. C° 2793).</i>	342
<i>Figure 4-2 : L'affranchi Joseph, dit Canarie, se voit accorder son passage sur Le Grand Danycan, le 7 juillet 1718 (ADR. 2793).</i>	343
<i>Figure 4-3 : Accord passé le 5 juillet 1718, entre Crais et Abot curés de Saint-Paul et Desillette Maget et Robert.</i>	344
<i>Figure 4-4 : Liberté donnée à Louis Vel, esclave de la Compagnie, par Monsieur le Chevalier Hébert, 5 mai 1708 (ADR. C° 2791, f° 85 v°).</i>	391
<i>Figure 4-5 : Homologation de la requête en affranchissement de Cressance, dit Manombre, esclave de Elisabeth Gouzeron, épouse Feydeau Dumesnil, le 7 décembre 1735 (ADR. C° 1040).</i>	392
<i>Figure 4-6 : Baptême de Jean-Baptiste, fils de Niama négresse de Guinée libre, 23 août 1755. Desbeurs prêtre missionnaire (ADR. GG. 1-3, Saint-Pierre).</i>	400
<i>Figure 4-7 : Liberté accordée à Jeanne, Cafrine, esclave de Verdière (ADR. 3/E/9).</i>	404
<i>Figure 5-1 : Un travailleur indien et « le vieux marchand malabar », dessinés par Grimaud entre 1832 et 54 (ADR. 3 JI. Collection Gilles Crestien).</i>	429
<i>Figure 5-2 : Engagés indiens (ADR. 8. Fi. 30 d. Album de Caroline Viard).</i>	430
<i>Figure 5-3 : Tisserands (Lith. De Marlet et Cie. Musée de la Marine, « l'Inde Française », ph. 153206 ; in : l'Hindoustan. J. R. Ramsamy. Histoire des bijoutiers de La Réunion, p. 101).</i>	431

<i>Figure 5-4 : Bijoutiers (Lith. De Marlet et Cie. Musée de la Marine, « l'Inde Française », ph. 153206 ; in : l'Hindoustan. J. R. Ramsamy. Histoire des bijoutiers de La Réunion, p. 101).</i>	432
<i>Figure 5-5 : Tailleurs de pierre (Carouman) (Musée de la Marine, « l'Inde Française », ph. 153235).</i>	433
<i>Figure 5-6 : Koulis ou mercenaires (Musée de la Marine, « l'Inde Française », ph. 153219).</i>	434
<i>Figure 5-7 : Charpentiers indiens ou tatchen (Lith. De Marlet et Cie. Musée de la Marine, « l'Inde Française, ph. 153209).</i>	440
<i>Figure 5-8 : Péons (Pions) (Lith. De Marlet et Cie. Musée de la Marine, « l'Inde Française, ph. 153209).</i>	443
<i>Figure 5-9 : Les esclaves par castes, chez les Indiens libres de couleur, maîtres d'esclaves.</i>	499
<i>Figure 5-10 : Les esclaves par grands groupes d'âges, chez les Indiens libres, maîtres d'esclaves.</i>	500
<i>Figure 5-11 : Recensement de deux familles de Malabars libres avec leurs esclaves (Extrait, rct. 1749, ADR. C° 794, f° 75 r°).</i>	515
<i>Figure 5-12 : Etat des retenues faites aux Malabars et Lascars au service de la Compagnie, qui font toucher partie de leurs gages à leurs familles dans l'Inde, 24 avril 1748 (ADR. C° 1683).</i>	516
<i>Figure 5-13 : Engagement de Tandréa, Malabar de nation, avec Sieur Dejean, pour lui servir de menuisier, pour le temps et terme de quatre années consécutives, 17 septembre 1740, f° 1 r° (ADR. 3/E/36).</i>	517
<i>Figure 5-14 : Quelques signatures de Malabars libres : François Ranga père (ADR. C° 2481, f° 2 r°), Chariapa (ADR. C° 1618), et quatre autres Malabars tailleurs de pierre, maçons ou coolies (ADR. C° 1131).</i>	518
<i>Figure 5-15 : Décompte d'Anamelec, maçon Malabar au service de la Compagnie, 18 juillet 1737 (ADR. C° 1680).</i>	519
<i>Figure 5-16 : Journées de noir manœuvre fournies par Chariapa Mestry, sur les travaux de la Compagnie, du premier avril au 30 juin. Saint-Denis, 30 juin 1760 (ADR. C° 1618).</i>	520
<i>Figure 5-17 : Supplique (en Tamoul ?) des Malabars ouvriers engagés au service de la Compagnie, pour qu'il soit usé de clémence envers les nommés Caniapa maître et Pèdre Coolies convaincus de vol et vente d'objets volés, 21 juin 1733 (ADR. C° 2318).</i>	521
<i>Figure 5-18 : Certificat délivré à Trémouly Malabar menuisier de la Compagnie, pour trois mois de ses gages, 25 mai 1760 (ADR. C° 1691).</i>	522
<i>Figure 5-19 : Acte de mariage de Jacques Ramalinga fils et Victoire affranchie par Agathe (ADR. GG. 24, Saint-Denis).</i>	554
<i>Figure 5-20 : baptême de Desmarets François, fils naturel de Andresse ci-devant esclave de M. le gouverneur, le 29 décembre 1734 (ADR. GG. 3, Saint-Paul, n° 2506).</i>	555
<i>Figure 5-21 : Signatures de Jean-Baptiste Virapa et de Maillote Ranga au bas du Procès verbal de l'encan des meubles et effets de la communauté François Ranga, 29 juin 1766 (ADR. 3/E/55).</i>	593
<i>Figure 5-22 : Signature de Jean-Baptiste Virapa, Malabar orfèvre au bas du procès verbal de la vente des meubles et effets du Sieur Sauveterre, donné le 21 octobre 1765.</i>	594